

Les maux qui courent

Bulletin de santé publique, région des Laurentides
destiné aux professionnels de la santé

Vol. 10 N° 5 Décembre 2003

La pédiculose

par Denise Décarie, médecin-conseil



Au Québec, on a l'impression d'assister à une augmentation de la résistance des poux aux pédiculicides couramment utilisés. Il ne s'agit toutefois que d'observations empiriques et les experts persistent à croire que les échecs aux traitements ne relèvent pas tant de la résistance que d'autres facteurs tels :

- un mauvais emploi du produit, d'où l'importance de bien suivre les indications du fabricant;
- l'omission du deuxième traitement, de 7 à 10 jours après le premier;
- un diagnostic erroné;
- la réinfestation auprès d'un contact;
- l'utilisation de vinaigre pour décoller les lentes ou d'un rince-crème après l'application de perméthrine.

Traitements d'usage de la pédiculose

À cause de son effet résiduel, de sa faible toxicité et de son efficacité, le traitement de premier choix de la pédiculose reste la perméthrine; Nix 1% ou Kwellada-P 1%. Les pyréthrinés avec butoxyde de pipéronyle, comme le R&C et le Pronto, ainsi que la bioalléthrine avec butoxyde de pipéronyle, tel que le Para, demeurent une alternative au traitement de premier choix. Quant au malathion, il n'est plus disponible au Québec.

Mesures d'exception

Aux prises avec des récurrences multiples, les infirmières scolaires peuvent faire appel aux médecins qui évalueront la pertinence de prescrire des traitements autres que les traitements habituellement recommandés.

Les produits suivants ne sont pas homologués pour le traitement des poux de tête et devraient constituer une mesure d'exception:

- la **Perméthrine 5%**, utilisée pour le traitement de la gale, ne doit être employée que chez les enfants de 2 ans et plus. Une prescription médicale est nécessaire pour les femmes enceintes ou qui allaitent. La crème est appliquée sur les cheveux secs puis la tête est recouverte d'un bonnet de bain. On laisse reposer pendant 10 heures puis on rince à l'eau claire;

- le **triméthoprim sulfaméthoxazole**, 2 fois par jour pendant 10 jours (10 mg/kg/jr), associé à la perméthrine 1%;
- l'**Ivermectin**, de 0,2 à 0,25 mg/kg en une seule dose à répéter 7 jours plus tard. Ce médicament a une efficacité de 70% après la première dose et de 100% après la deuxième dose. Il a un pouvoir insecticide reconnu mais non ovicide et il est sécuritaire; il ne doit pas être prescrit aux enfants de moins de 15 kg et aux femmes enceintes. Ce médicament n'est disponible que par le programme d'accès spécial aux médicaments de Santé Canada;
- les **traitements occlusifs**, comme la gelée de pétrole, l'huile minérale, l'huile d'olive ou le gel pour cheveux, n'ont pas fait l'objet d'études scientifiques mais pourraient être efficaces si toutes les lentes ont été préalablement enlevées. On applique ces substances sur le cuir chevelu, on recouvre la tête d'un bonnet de bain, on laisse en place pour la nuit puis on lave avec un shampoing ordinaire.

Avec une prescription médicale, les pédiculicides sont remboursés selon les modalités des divers régimes d'assurance.

D'autres produits, même s'ils sont homologués, ne doivent eux aussi constituer qu'une mesure d'exception:

- le **Lindane** (Hexit, PMS-lindane ou autres) n'est pas recommandé chez les enfants de moins de 6 ans par l'association canadienne de pédiatrie. De plus, il est proscrit chez les femmes enceintes ou qui allaitent;
- le **SH-206** (acide acétique, camphre, citronnelle et éther-sulfate sodique de lauryle) est déconseillé chez les enfants de moins de 30 mois. Selon des études non publiées, il aurait un pouvoir insecticide et ovicide.

Le retrait des lentes suite au traitement n'est qu'une question d'esthétique. Il pourra être exigé dans certaines circonstances, comme lors d'éclousions persistantes de pédiculose en milieu scolaire. L'application d'une serviette humide sur le cuir chevelu, pendant 30 à 60 minutes, permettra de décoller les lentes plus facilement. Une solution constituée de parts égales d'eau et de **vinaigre blanc** ou des produits tels le **Step 2** (acide formique 8%) sont aussi efficaces mais ne doivent **jamaï être employés suite à l'application de perméthrine** parce qu'ils nuisent à son effet résiduel.

L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus.

Service de consultation téléphonique sur le VIH/sida à l'intention des médecins du Québec

Des médecins experts en VIH/sida du Réseau des unités hospitalières de recherche, d'enseignement et de soins sur le sida (UHRESS) sont accessibles 24 heures par jour, y compris les fins de semaine et les jours fériés, pour répondre aux interrogations des médecins sur

- les expositions accidentelles
- la prophylaxie post-exposition
- la thérapie anti-rétrovirale
- la toxicité des médicaments
- l'interprétation des tests de résistance du VIH
- les infections opportunistes

Les numéros de téléphone à composer sont le **514-849-5520** ou le **1-800-363-4814**.



Les membres du comité scientifique de Kino-Québec, experts québécois des milieux médical, scientifique et professionnel, se sont penchés sur les plus récentes études traitant des effets de l'activité physique sur la santé des personnes âgées. Ils ont résumé leur réflexion par le biais d'un avis public qui apporte un éclairage sur l'importance et les modalités d'une « mise en activité » des personnes de 65 ans et plus.

Dans une perspective de santé publique, cet avis donne un aperçu des tendances sociodémographiques justifiant l'intervention concertée des intervenants de la santé et des décideurs publics. Il livre une synthèse des connaissances disponibles quant aux bienfaits de l'activité physique sur la santé des adultes vieillissants. Il dégage une série de recommandations s'adressant à l'ensemble des professionnels concernés par la qualité de vie des personnes âgées et rassemble les éléments clés à retenir dans le discours à tenir auprès de ces personnes. Enfin, l'avis fournit des outils et des références bibliographiques ainsi qu'une liste des médicaments susceptibles d'interagir avec l'activité physique.

Nous joignons à ce bulletin des outils de référence utiles lors de la recommandation d'activités physiques ainsi qu'une liste des constats et recommandations qui ont été extraits de cet avis. Le document intégral de même qu'un fascicule synthèse sont disponibles sur demande à la Direction régionale de santé publique en communiquant avec madame Céline Dupuis au numéro de téléphone suivant : 450-436-8622 poste 3220.

Les professionnels de la santé jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre la sédentarité. L'exercice physique retarde la perte d'autonomie fonctionnelle des aînés et améliore leur qualité de vie.

Hépatite B et glucométrie



Plusieurs éclosions d'hépatite B dans des hôpitaux, centres hospitaliers de soins de longue durée et résidences pour personnes âgées ont été rapportées dans la littérature au cours des dernières années. Dans certaines de ces éclosions, le facteur de risque de transmission de l'hépatite B le plus probable semble avoir été le partage de stylos pour glucométrie. Afin de réduire ce risque, on doit sensibiliser les individus et les membres du personnel à une manipulation sécuritaire de ces dispositifs et **limiter le nombre des glucométries au strict minimum requis pour suivre l'état du patient.**

AVIS DE RECHERCHE

Vous êtes intéressé à travailler en santé publique? La Direction de santé publique des Laurentides est actuellement à la recherche de médecins omnipraticiens.

Si ce nouveau défi vous intéresse, ou pour toute information supplémentaire, contactez
D^{re} Blandine Piquet-Gauthier
au 450-436-8622 poste 8734.

Les maux qui courent

Responsable de la publication

Denise Décarie, médecin-conseil

Publication

Direction de santé publique
1000, rue Labelle, Saint-Jérôme Qc
J7Z 5N6

Information et urgence

Tél.: (450) 436-8622

Télec.: (450) 436-1761

Ce bulletin est aussi disponible à l'adresse suivante:
www.rrsss15.gouv.qc.ca

